

COMMUNE DE SAINT ALPINIEN

Procès verbal de la réunion du 21 octobre 2025

DATE DE CONVOCATION: Le 17 octobre 2025

Le vingt et un octobre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ALPINIEN s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme Évelyne CHABANT, Maire, selon convocation en date du 17 octobre 2025.

Étaient présents (par ordre alphabétique) : ALLOCHON Bernard – BILLEGA Nicole – CHABANT Agnès – CHABANT Évelyne – DEPARDIEU Patrick – PERREAUT François – RICHIN Joël.

Excusé ayant donné procuration : PERREAUT François à RICHIN Joël.

Excusée : CARNET Laurianne

ORDRE DU JOUR:

- 1 - Désignation du secrétaire de séance
- 2 - Approbation du compte rendu de la séance précédente
- 3 - Acquisition d'une petite parcelle de terrain à côté de la Mairie
- 4 - Plan de financement place PMR accès Mairie
- 5 - Approbation SCOT
- 6 - Transfert voiries intercommunales – prise de position
- 7 - Contrat de déneigement 2025/2026
- 8 - Participation Protection Santé avec le CDG/MNT
- 9 - Subvention foyer rural Saint-Alpinien
- 10 - Conventions d'utilisation de locaux communaux avec le foyer rural de la commune
- 11 - Fixation tarifs anciennes tables d'école
- 12 - Admission en non valeur et Décision modificative n° 1 – Budget Assainissement
- 13 - Décision modificative n° 1 – Budget Commune
- 14 - Dénomination de l'école communale
- 15 - Questions diverses

1 - Désignation du secrétaire de séance :

Le conseil municipal désigne à l'unanimité des voix, Madame BILLEGA Nicole, Secrétaire de séance.

2 - Approbation du compte rendu de la séance précédente :

Le procès-verbal de la séance du 28 juillet 2025 est approuvé à l'unanimité.

3 - Acquisition d'une petite parcelle de terrain à côté de la Mairie :

Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux l'obligation de créer une place de stationnement réservée aux Personnes à Mobilité Réduite afin de faciliter l'accès à la mairie. Pour permettre cet aménagement, il est nécessaire d'acquérir un petit morceau de terrain situé sur la parcelle cadastrée AB n°43, attenante à la mairie et appartenant à M.PILIEUX Maurice. Ce dernier, sollicité par la commune, a donné son accord pour céder la partie concernée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

Accepte la cession d'une partie de la parcelle AB n°43 appartenant à M. PILIEUX Maurice au profit de la commune,

Autorise Madame le Maire à faire intervenir un géomètre pour en définir la surface,

Fixe le prix d'acquisition à 1 €, et l'autorise à régulariser la cession par acte administratif ainsi qu'à signer tout document nécessaire à la finalisation du dossier.

4 - Plan de financement place PMR accès Mairie :

Madame le Maire expose au Conseil municipal les devis reçus concernant les travaux obligatoires à effectuer pour la création d'une place de stationnement PMR à proximité de la mairie, pour un montant prévisionnel de **5 533,00 € HT**.

Elle informe que la commune peut bénéficier d'une subvention BOOST'COMM'UNE 2025 à

hauteur de 25 %.

Le plan de financement serait donc établi comme suit :

Nature du financement	Montant HT (€)
Montant total (acquisition du morceau de terrain + travaux)	5 533,00
Subvention BOOST'COMM'UNE (25 %)	1 383,25
Autofinancement communal	4 149,75

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le plan de financement présenté, autorise Madame le Maire à solliciter la subvention BOOST'COMM'UNE 2025 et l'autorise à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

5 - Approbation SCOT :

Madame le Maire rappelle que les conseillers municipaux ont reçu, avec la convocation, le rapport complet relatif au projet de création d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) à l'échelle du département de la Creuse, porté par un syndicat mixte regroupant les neuf intercommunalités creusoises, dont la création doit intervenir avant la fin de l'année 2025.

Elle précise que ce document de planification stratégique fixera, pour les quinze à vingt prochaines années, les grandes orientations d'aménagement du territoire en matière d'urbanisme, d'habitat, de mobilités, d'environnement, d'énergie et de transition écologique, dans le respect des objectifs de sobriété foncière de la loi Climat et Résilience.

Madame le Maire indique qu'elle aurait souhaité la mise en place de deux SCoT afin de mieux prendre en compte les spécificités territoriales de la Creuse, mais qu'une telle option aurait doublé le coût du projet (environ 1 020 000 €), alors que le Pacte Territorial pour la Creuse (PPC2) ne prévoit qu'une enveloppe de 510 000 € pour l'ensemble du département.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la création du syndicat mixte en charge du SCoT départemental ;

6 - Transfert voiries intercommunales – prise de position :

Madame le Maire rappelle au Conseil que, lors de la dernière réunion de la commission « voiries intercommunales » du 10 juillet dernier, il a été acté la nécessité d'engager une réflexion sur la révision des modalités d'exercice de cette compétence.

Elle précise que les services communautaires ont apporté les éléments techniques et juridiques relatifs aux différentes options possibles, informations qui ont été transmises aux conseillers municipaux avec le compte rendu de la commission.

Deux orientations étaient envisageables :

- 1) - La reprise de la compétence par les communes, impliquant une modification des statuts de la Communauté de communes Creuse Grand Sud et le retrait de la compétence selon la procédure de droit commun.
- 2) - La refonte complète des conditions d'exercice de la compétence "voiries intercommunales", avec redéfinition de l'intérêt communautaire, choix des voiries transférées, réunion de la CLECT, etc.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, opte pour **l'option n° 2** : la refonte complète des conditions d'exercice de la compétence "voiries intercommunales"

7 - Contrat de déneigement 2025/2026 :

L'entreprise SIMONNETON a fait parvenir à la Mairie un devis pour le déneigement des voies communales et inter-communales ; il propose le même tarif horaire que les deux années passées, à savoir 55,00€ TTC.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ce devis pour l'année 2025-2026 et autorise Madame le Maire à signer la convention qui sera établie entre les deux parties.

8 - Participation Protection Santé avec le CDG/MNT :

Le Conseil municipal adopte la mise en place d'un contrat de prévoyance santé dans le cadre de la protection sociale complémentaire **obligatoire à compter du 1er janvier 2026**.

La commune choisit d'adhérer à la convention de participation proposée par le Centre de Gestion de la Creuse (CDG 23), conclue avec la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT).

Elle fixe la participation financière de la commune à 15 € bruts par agent et par mois, sans modulation selon la situation familiale ou les revenus.

Madame le Maire est autorisée à signer tous les documents nécessaires avec le CDG 23 et la MNT, et les crédits correspondants seront inscrits au budget communal.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision.

9 - Subvention foyer rural Saint-Alpinien :

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal la création, par des administrés, d'une association ayant pour objet de faire vivre un foyer rural sur la commune. Cette association a pour but d'animer et de développer la vie locale à travers des activités culturelles, sportives et récréatives.

Madame le Maire donne lecture du courrier adressé par ladite association sollicitant une subvention communale afin de les aider dans la gestion et l'organisation de leurs activités.

Une discussion s'engage entre les élus : certains estiment qu'il serait préférable d'attendre l'année 2026 pour attribuer une subvention, compte tenu de la date tardive de la demande. Madame le Maire précise que les membres du bureau ont avancé personnellement des fonds pour financer les différentes animations réalisées, notamment celles organisées en semaine ainsi que l'exposition de cartes postales anciennes lors des Journées du Patrimoine.

Monsieur Joël RICHIN indique qu'il n'est pas opposé à l'attribution d'une subvention, mais qu'il ne souhaite pas qu'elle soit versée sur l'exercice 2025.

Madame le Maire propose d'allouer une subvention de 305,00 € à cette association.

Madame Sylvie BIELLI, membre du bureau de l'association, ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité, accepte d'attribuer une subvention de 305,00 € sur l'exercice 2025 : MM. Joël RICHIN et DEPARDEU s'abstiennent, et M. PERREAUT François (procuration donnée à M. RICHIN Joël) vote contre.

10 - Conventions d'utilisation de locaux communaux avec le foyer rural de la commune :

Madame le Maire présente la demande du Foyer Rural de Saint-Alpinien souhaitant bénéficier de la mise à disposition gratuite de la salle de réunions située dans l'ancien presbytère, les mercredis de 14h00 à 17h00, les jeudis de 8h30 à 11h00 et les vendredis de 15h00 à 18h00 pour l'organisation de leurs activités (jeux de société, initiation à l'aquarelle, chorale, café partagé du jeudi matin, etc.).

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité qu'une convention soit établie pour cette mise à disposition gratuite aux jours et horaires demandés.

Concernant la demande d'utilisation de la salle située à l'étage pour un chantier participatif de remise en état, le Conseil souhaite qu'un budget prévisionnel soit établi et que les normes applicables (électricité, etc.) soient vérifiées avant toute décision.

Cette demande sera réexaminée lors d'un prochain conseil municipal.

11 - Fixation tarifs anciennes tables d'école :

Madame le Maire et les conseillers municipaux après avoir procédé à l'inventaire des anciennes tables d'écoles entreposées dans le local des archives, souhaitent en proposer une partie à la vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents, fixe les prix de vente comme suit :

Table individuelle avec plateau, casier ouvert et siège en bois, pieds en métal : 15,00€

Table double avec plateau, casier ouvert et siège en bois, pieds en métal : 30,00€

Table double entièrement en bois : 20,00€

12 - Admission en non valeur et Décision modificative n° 1 – Budget Assainissement :

Madame le Maire fait part au Conseil municipal que le Service de gestion comptable d'Aubusson demande la passation d'une écriture comptable concernant des admissions en non-valeur sur le budget Assainissement pour un montant de 40,40€

Elle informe qu'aucun crédit ne'a été prévu au budget primitif 2026 et qu'il convient, en conséquence, d'effectuer un virement de crédits et elle propose les écritures suivantes :

C/6541 - Créances admises en non-valeur : + 41,00€

C61521 - Entretien, réparations batiments : – 41,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents, accepte cette admission en non-valeur et approuve la décision modificative telle que présentée.

13 - Décision modificative n° 1 – Budget Commune :

Madame le Maire fait part au Conseil municipal que, suite à l'exécution du budget primitif 2025 de la commune, voté le 11 avril dernier, il convient d'ajuster certains crédits des sections de fonctionnement et d'investissement afin d'assurer la bonne exécution du budget communal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, autorise la décision modificative n° 1 (virement de crédits) suivante du budget primitif 2025 de la commune :

Dépenses de fonctionnement :

C/60621 – Achats non stockés de petit matériel et fournitures : – 305,00 €

C/65748 – Subventions de fonctionnement aux associations : + 305,00 €

C/615231 – Entretien bâtiments communaux : – 10 400,00 €

C/023 – Virement à la section d'investissement : + 10 400,00 €

Dépenses d'investissement :

C/2111 – Terrains nus : + 1,00 €

C/2128 – Autres agencements et aménagements : + 2 194,00 €

C/21318 – Constructions sur sol communal : + 3 520,00 €

C/2158 – Matériel et outillage technique : + 1 060,00 €

C/2188 – Autres immobilisations corporelles : + 3 625,00 €

Recettes d'investissement :

C/021 – Virement de la section de fonctionnement : + 10 400,00 €

14 - Dénomination de l'école communale :

Madame le Maire, propose au Conseil municipal de donner le nom de Stéphane DUMONTANT à l'école communale, en hommage à son père, en accord avec Madame la Directrice de l'école de Saint-Alpinien;

Monsieur Stéphane DUMONTANT a été Maire de Saint-Alpinien de 1971 à 2000, année de son décès.

Très attaché à sa commune, il lui a consacré beaucoup de temps et d'énergie, oeuvrant avec détermination pour son développement.

Parmi les réalisations majeures de ses mandats figure la création d'une nouvelle école communale, inaugurée le 23 octobre 1993. Ce projet, qui réunissait tous les élèves sur un même site pour davantage de sécurité, offrait des locaux et équipements conformes aux normes, au bénéfice des écoliers, des instituteurs et du personnel communal.

Cette réalisation a été portée avec le conseil municipal de l'époque, dont deux élus sont encore en fonction aujourd'hui : Monsieur Joël RICHIN, 1er adjoint, et Monsieur Bernard ALLOCHON, conseiller délégué aux travaux.

Le projet a également bénéficié de subventions d'État importantes, qui ont permis à la commune de mener à bien cette construction essentielle pour son avenir et le dynamisme de la vie communale.

Madame le Maire indique que ce nom lui tient particulièrement à cœur, souhaitant ainsi honorer la mémoire de son père avant la fin de son mandat actuel. Cette dénomination avait déjà été proposée à l'époque de la construction de l'école, puis évoquée de nouveau ultérieurement, en reconnaissance de son rôle déterminant dans sa création.

Elle soumet cette proposition au vote de la municipalité.

Madame le Maire s'abstient de participer au vote en raison du lien familial avec la personne honorée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

► L'école communale portera désormais le nom de "École Stéphane DUMONTANT".

► Une cérémonie simple, en comité restreint, sera organisée pour l'inauguration de la plaque portant cette dénomination, fidèle à l'image de Monsieur Stéphane DUMONTANT.

6 - Questions diverses :

- Madame le Maire informe le Conseil municipal de la commande d'un nouveau destructeur de documents, en remplacement de l'ancien devenu défectueux, ainsi que de deux drapeaux européens destinés à remplacer ceux détériorés par le temps. Elle signale également que la

commande de panneaux de signalisation est arrivée.

- Elle fait part d'un problème de discipline à l'école, plus particulièrement lors du temps du repas. Les enfants se montrent très dissipés, font preuve d'un manque de respect à l'égard du personnel communal et entre eux, se livrent parfois à des altercations et tiennent des propos vulgaires ou indécents. Elle précise que les enseignantes rencontrent également des difficultés face à ces comportements.

Monsieur François PERREAUT, Adjoint de Saint-Alpinien, Madame Laurence CHEVREUX, Maire de Saint-Amand, et Monsieur Jean-Marie THEYRET, Adjoint de Saint-Maixant et Président du RPI Saint-Alpinien – Saint-Amand – Saint-Maixant, sont venus assister, chacun à leur tour, à un repas à l'école.

Une réunion du Syndicat du RPI étant prochainement programmée, ce sujet sera inscrit à l'ordre du jour afin d'étudier les moyens de venir en aide au personnel, actuellement en difficulté face à la situation.

- Madame le Maire informe ses collègues que, suite à un constat effectué avec Monsieur Bernard ALLOCHON, conseiller délégué aux travaux, la procédure de reprise des concessions au cimetière a débuté. Des petits panneaux ont été apposés sur les tombes concernées, et l'arrêté a été affiché aux deux entrées du cimetière ainsi qu'à la mairie.

Elle tient à remercier Jean-Luc VERONNET, ancien Adjoint, pour son aide.

- Enfin, elle explique à ses collègues la proposition de Madame Sylvie BIELLI, conseillère municipale, consistant à solliciter trois personnes de la commune : Madame Marie-Laure ROMANET, artiste peintre, ainsi que Mesdames Élisabeth MOREAU et Catherine VERGES, qui pratiquent la peinture pour le plaisir, notamment l'aquarelle, afin de restaurer la fresque endommagée située dans la salle polyvalente.

Cette œuvre avait été réalisée en 1988 par Monsieur Guy VILQUIN, peintre alors résident de la commune.

Ces personnes ont été contactées par Madame Sylvie BIELLI et, après avoir constaté les dégâts sur la fresque, ont accepté de réaliser cette restauration bénévolement. Les matériels et fournitures nécessaires seront pris en charge par la mairie.

Madame Sylvie BIELLI précise qu'elles souhaitent toutefois obtenir l'accord d'un membre de la famille avant de commencer ce chantier participatif.

Madame le Maire prendra contact avec le neveu de Monsieur Guy VILQUIN à ce sujet.

- Monsieur Bernard ALLOCHON est chargé d'obtenir des devis pour des travaux de voirie à différents endroits de la commune, afin que les conseillers puissent établir des priorités et préparer une demande de subvention DETR 2026 lors du prochain conseil municipal.

Les conseillers n'ayant plus de questions, la séance est levée à 20h20.

Evelyne CHABANT,
Maire

Nicole BILLEGA,
Secrétaire de séance